

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC



[2026-061] CRÉATION D'UNE NOUE IMPASSE DE LA FONTAINE

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 24 septembre 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Olivier PARCOLLET, Pauline GUILLON, Isabelle MARTIN, Virginie CAILLOT.

Excusé : Michel LE MERCIER (pouvoir Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD).

Absent : Julien KERVEADOU.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	13	8	1	14

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUEGUEN.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de procéder à la création d'une noue Impasse de la Fontaine afin de permettre la collecte et l'infiltration des eaux pluviales et d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement,

Une noue est un aménagement peu profond et végétalisé permettant de recueillir temporairement les eaux pluviales, de ralentir leur écoulement et de favoriser leur infiltration dans le sol.

Deux offres ont été présentées : Centre Morbihan Communauté pour un montant de 1 618,08 € TTC et Billio TP pour un montant de 3 120,00 € TTC. Au regard des tarifs proposés, il est proposé de retenir l'offre de Centre Morbihan Communauté.

Après délibération, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le devis de Centre Morbihan Communauté relatif à la création d'une noue Impasse de la Fontaine, pour un montant de 1 618,08 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 056-215600719-20261001-2026_61-DE

Pour	13
Contre	/
Abstention	1
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe GUEGUEN